

Le proviseur
Stéphan ANGLA
Tél : 05 62 31 69 00
Mél : 0650038n@ac-toulouse.fr
19 rue du Collège
BP 80027
65501 VIC-EN-BIGORRE CEDEX 9

Vic-en-Bigorre, le 15 juin 2026

Le proviseur,
à
tous les futurs élèves de seconde
et à leurs parents

Objet : Inscription 2nde GT.

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous confirmer l'affectation de votre enfant en classe de Seconde au Lycée Pierre Mendès France pour la rentrée 2026.

L'inscription se déroule en deux étapes :

1ère étape :

- Inscription en ligne avec votre identifiant et code EDUCONNECT entre le 30 juin et 1er juillet 2026

2ème étape :

- Dépôt des documents cités ci-dessous le : **Jeudi 02 juillet 2026**
07h30 à 17h30 (en continu)
au lycée.

Pièces demandées et téléchargeables sur EDUCONNECT ou l'ENT :

- ✓ Fiches d'inscription (annexes)
- ✓ Fiche intendance
- ✓ Fiche infirmerie

Pièces demandées :

- ✓ Un certificat de radiation à demander à l'établissement d'origine (sauf élèves du Collège Pierre Mendès France)
- ✓ Photocopie carte d'identité de l'élève
- ✓ Photocopie complète du livret de famille (parents et enfants)
- ✓ 1 chèque de 10 euros pour la Maison des lycéens (facultatif)


Attention : Cette année la demande de bourse se fait au moment de l'inscription en ligne via Educonnect.

Un personnel et un ordinateur est mis à disposition des familles qui n'auraient pas pu accéder à EDUCONNECT. Dans ce cas, merci de vous munir de votre identifiant et mot de pass EDUCONNECT)

Élèves demandant l'internat : un modèle de trousseau et le règlement de l'internat seront donnés. La priorité sera donnée en fonction de l'éloignement géographique

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations:

Le Proviseur,
Stéphan ANGLA



RENTREE SCOLAIRE 2026

ORGANISATION DE LA RENTREE DES CLASSES – LG Pierre Mendès France

MARDI 01 SEPTEMBRE 2026

Niveau Seconde

08 h30-12h : Accueil par les professeurs principaux

13h00 : Les cours se dérouleront selon l'emploi du temps distribué

MERCREDI 02 SEPTEMBRE 2026

Niveau Seconde

08 h 00 : Cours selon l'emploi du temps

Niveau Première et Terminale

08h-10h : Prise en charge des classes par les professeurs principaux

10h00 : Emploi du temps normal

Jeudi 10 septembre 2026

18h – Réunion parents de Seconde

INSTALLATION ET ACCUEIL DES INTERNES

Niveau Seconde : MARDI 01 SEPTEMBRE 2026

07h30-08h30 : Ouverture de l'internat – Accueil des élèves

Installation et information aux familles.

Merci de prévoir une tenue sportive pour assister aux journées d'intégration qui auront lieu les 03 et 04 septembre 2026.

Niveau Première et Terminale : MARDI 01 SEPTEMBRE 2026

18h00 : Ouverture de l'internat – Accueil des élèves

Le Proviseur,
S. ANGLA



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Année scolaire : 2026-2027

Formation : _____ Classe : _____

Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires.

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

Nom de famille* (1) : _____ Sexe* : F M

Nom d'usage (2) : _____ Né(e) le* : __/__/____

Prénom 1* (3) : _____ Prénom 2 : _____ Prénom 3 : _____

Pays de naissance* : _____ Département de naissance* (4) : ____

Commune de naissance* (4) : _____ Nationalité* : _____

L'élève habite* (5) : Chez _____

Ou possède sa propre adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Pays : _____ @ Courriel : _____

📞 Domicile : _____ 📞 Travail : _____ 📞 Mobile : _____

(1) Nom de famille : nom de naissance, obligatoire

(2) Nom d'usage : à compléter si différent du nom de famille, par ex. nom d'époux/épouse

(3) Prénoms : dans l'ordre de l'état civil

(4) Département (ex : 075) et commune de naissance : pour les élèves nés en France

(5) L'élève habite : n'indiquer qu'un seul responsable parmi les représentants légaux ou la personne en charge, même si l'élève habite chez ses deux parents, ensemble ou séparément; sinon indiquer la propre adresse de l'élève

REPRÉSENTANTS LÉGAUX

Un représentant légal détient l'autorité parentale sur l'élève mineur soit par nature (parents), soit sur décision de justice. Il peut accomplir tous les actes relatifs à la scolarité de l'élève.

Lien avec l'élève* : _____ A contacter en priorité :

Ce lien est à choisir parmi : mère, père, ascendant (grand-parent), fratrie (sœur, frère), autre membre de la famille (oncle, tante, cousin, etc.), tuteur, élève lui-même (pour les élèves majeurs), Aide Sociale à l'Enfance, éducateur, assistant familial, autre lien (ex. : beau-parent)

Nom de famille* : _____ Civilité* : Mme M.

Nom d'usage : _____ Prénom* : _____

Profession ou catégorie socio-professionnelle* : __ (pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir page 2)

Adresse* : _____

Code postal* : _____ Commune* : _____

Pays* : _____ @ Courriel : _____

📞 Domicile : _____ 📞 Travail : _____ 📞 Mobile : _____

J'accepte de transmettre mon adresse et mon courriel aux associations de parents d'élèves : de recevoir des SMS : Lien avec l'élève* : _____ A contacter en priorité : Nom de famille* : _____ Civilité* : Mme M.

Nom d'usage : _____ Prénom* : _____

Profession ou catégorie socio-professionnelle* : __ (pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir page 2)

Adresse* : _____

Code postal* : _____ Commune* : _____

Pays* : _____ @ Courriel : _____

📞 Domicile : _____ 📞 Travail : _____ 📞 Mobile : _____

J'accepte de transmettre mon adresse et mon courriel aux associations de parents d'élèves : de recevoir des SMS :

PERSONNE EN CHARGE DE L'ÉLÈVEA contacter en priorité :

La personne en charge, lorsqu'elle existe, est différente des représentants légaux de la page précédente : elle n'a pas l'autorité parentale sur l'élève mineur, elle héberge l'élève sur décision de justice ou avec l'accord des parents, et elle est responsable de l'obligation scolaire.

Lien avec l'élève* : Civilité* : Mme M.




Nom de famille* :

Nom d'usage : Prénom* :

Adresse* :

Code postal* : _____ Commune* :

Pays* : @ Courriel :

 Domicile :  Travail :  Mobile :




J'accepte de transmettre mon adresse et mon courriel aux associations de parents d'élèves : de recevoir des SMS :

AUTRE PERSONNE À CONTACTER

Lien avec l'élève* : Civilité* : Mme M.

Nom de famille* :

Nom d'usage : Prénom* :

 Domicile :  Travail :  Mobile :

J'accepte de recevoir des SMS :

ÉTUDE AUTOMATIQUE DU DROIT À BOURSE

Attention : les élèves des classes post-bac et les apprentis ne sont pas concernés.

Si vous avez la charge de l'enfant que vous inscrivez (nourriture, logement, habillement), nous pouvons étudier si vous avez **droit à une bourse pour son année scolaire**. Pour cela, remplissez ou modifiez les informations ci-dessous : les personnes en charge de votre dossier pourront alors récupérer automatiquement votre situation fiscale. Ainsi, vous n'aurez pas besoin de faire une demande de bourse à la rentrée et vous obtiendrez une réponse au cours du **premier trimestre de l'année scolaire**. Si nous avons besoin d'informations complémentaires, nous vous contacterons.

- Oui, j'accepte l'étude automatique de mon droit à bourse.
- Non, je refuse.

Vous-même :

Nom de famille* (1) :

Nom d'usage (2) :

Prénom 1* (3) : Prénom 2 : Prénom 3 :

Date de naissance* : ___/___/___ Pays de naissance* :

Département de naissance* (4) : ___ Commune de naissance* (4) :

Vivez-vous en couple, sous le même toit, sans être ni marié(e) ni pacsé(e) (concubinage) ?

Oui Non

Si oui, complétez la partie ci-dessous pour votre concubin(e) : votre concubin(e) paye ses impôts séparément, et pour l'étude du droit à bourse, il est nécessaire de récupérer également sa situation fiscale. Son accord est donc indispensable pour cette démarche.

Nom de famille de votre concubin(e)* (1) : Sa civilité* : Mme M.

Son nom d'usage (2) :

Son prénom 1* (3) : Son prénom 2 : Son prénom 3 :

Sa date de naissance* : ___/___/___ Son pays de naissance* :

Son département de naissance* (4) : ___ Sa commune de naissance* (4) :

(1) Nom de famille : nom de naissance, obligatoire

(2) Nom d'usage : à compléter si différent du nom de famille, par ex. nom d'époux/épouse

(3) Prénoms : dans l'ordre de l'état civil

(4) Département (ex : 075) et commune de naissance : à compléter si vous êtes nés en France.

Je certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Date : ___/___/___

Signature :

ANNEXE A LA FICHE D'INSCRIPTION SECONDE

2^{nde}

NOM de l'élève : Prénom :

Catégorie : Externe Demi-pensionnaire Interne

Boursier : OUI NON

Langues : L'établissement propose anglais ou espagnol

Langue vivante A : Langue vivante B :

Admission sur parcours particulier : Arts cinéma EPS (Suite à décision prise en commission)

Option facultative (1 seul choix possible) : Latin Occitan Section Européenne Espagnol

Sous réserve de compatibilité avec le parcours particulier

Scolarité 2025-2026 :

Etablissement :

Classe :

Avez-vous déjà bénéficié d'aménagements au cours de votre scolarité :

- Un accompagnement pédagogique particulier : Oui Non
Si oui préciser :
- Un aménagement d'épreuves (DNB) : Oui Non

AUTORISATIONS DIVERSES

1. **Photos de classes :** Des photos de classes sont réalisées à la rentrée scolaire. Acceptez-vous que votre enfant y figure ? Oui Non

2. **Photos individuelles :** Acceptez-vous qu'une photo d'identité soit réalisée dans l'établissement pour remplacer la photo d'identité à remettre lors de l'inscription ? Oui Non

**Cette demande d'inscription engage les parents et l'élève au respect des règles de l'Etablissement.
Toute modification doit être transmise au secrétariat du Lycée.**

→ La loi nous impose de connaître les coordonnées des deux parents, sauf décision de justice.

Signature de l'élève,

A le
Signature du responsable,



FICHE D'URGENCE A L'ATTENTION DES PARENTS

 Année scolaire
 20 / 20

NOM :

Prénom :

Classe :

Date de naissance : / /

Nom et adresse des parents ou du responsable légal :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone.

N° TELEPHONE	Domicile	Portable	Travail
Représentant Légal 1 NOM Prénom			
Représentant Légal 2 NOM Prénom			
Personne susceptible de vous prévenir rapidement : M/Mme			

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours vers la structure de soins la plus adaptée. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

N° et adresse du centre de Sécurité Sociale :

N° et adresse de l'assurance scolaire :

Nom et adresse de l'établissement fréquenté avant l'inscription au collège

Nom, adresse et N° de téléphone du médecin traitant :

Date du dernier vaccin antitétanique : / / (cf carnet de santé)

Observations particulières :

- Précautions particulières à prendre :
- Traitements en cours :
- Allergies
- PAI :(projet d'accueil individualisé) Oui Non Nécessaire

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez les adresser sous enveloppe fermée à l'intention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement.

Date :

Signatures :

INSCRIPTION

Identité de l'élève

Nom
Prénom
Né(e) le
Niveau : 2^{nde} 1^{ère} Terminale BTS Apprenti
Classe :

Choix du régime

- Externe
 Demi-pensionnaire 3 jours (rayer les 2 jours non souhaités : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi)
 Demi-pensionnaire 4 jours (rayer le jour non souhaité : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi)
 Demi-pensionnaire 5 jours
 Interne

Une seule case à cocher

Prélèvement automatique (élèves non boursiers) VALABLE POUR TOUTE LA SCOLARITÉ

Année 2026-2027 NON OUI (document « mandat de prélèvement SEPA » à remplir + RIB)

Responsable qui paie les frais scolaires : Internat, demi-pension (Identique au dossier d'inscription)

Nom Père Mère Autre
Prénom
Adresse
Code postal Commune.....
☎ domicile ☎ travail ☎ portable
@courriel
Employeur.....

Représentant légal

Nom Père Mère Autre
Prénom
Adresse
Code postal Commune.....
☎ domicile ☎ travail ☎ portable
@courriel
Employeur.....

RIB OBLIGATOIRE À COLLER AU DOS DE CE DOCUMENT

Vu et pris connaissance,
Le

Signature du représentant légal



MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Mandat valable pour le paiement de toutes les prestations dues à l'établissement (restauration, voyages...)

En signant ce formulaire, vous autorisez LYCEE GENERAL PIERRE MENDES FRANCE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de LYCEE GENERAL PIERRE MENDES FRANCE.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé(e) par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR16ESD674648

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE :

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom :

LYCEE GENERAL PIERRE MENDES FRANCE

Adresse :

Rue du Collège

80027

Code postal :

65501

Ville :

VIC EN BIGORRE CEDEX

Pays :

FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

--	--	--	--	--	--	--

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

--	--	--	--

Type de paiement : Paiement récurrent / répétitif : Paiement ponctuel :

Signé à : Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MÊME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN/BIC)

Rappel :

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par LYCEE GENERAL PIERRE MENDES FRANCE. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend avec LYCEE GENERAL PIERRE MENDES FRANCE.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

RENTREE SCOLAIRE 2026 **INSCRIPTION**

Après le conseil de classe, l'élève sera réinscrit dans l'établissement quand il aura procédé à sa réinscription via EDUCONNECT **au plus tard le pour le jeudi 02 juillet 2026.**

Important : Lors de l'inscription en ligne, dans la rubrique profession, saisir la catégorie socio-professionnelle du responsable qui est demandée (voir page 4 de ce document « professions et catégories socio-professionnelles »).

INFORMATIONS DIVERSES

EDUCONNECT

Educonnect est un service d'authentification créé pour simplifier les démarches des usagers de l'éducation nationale et l'accès aux services numériques de l'école au lycée.

Il simplifie l'accès au suivi et à l'accompagnement de la scolarité de vos enfants et vous donne déjà accès à l'ensemble des services de scolarité en ligne de l'école au lycée :

- Inscription / réinscription
- Orientation/affectation
- Demande de bourses
- Paiement de la cantine en ligne
- Livret scolaire
- Attestation ASSR
- ...

Vous n'avez pas encore activé votre compte Educonnect ? Rendez-vous sur le site <https://educonnect.education.gouv.fr> pour générer vos identifiants ou utiliser les identifiants FranceConnect.

Pour plus d'informations, consultez la page dédiée du site du ministère : www.education.gouv.fr

RECENSEMENT CITOYEN – JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ (JDC)

Chaque Français dès 16 ans doit faire le recensement citoyen **obligatoire** pour ensuite participer à la journée défense et citoyenneté (JDC). S'il ne fait pas ces démarches, il ne peut notamment pas s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat...). Le recensement s'effectue en mairie de la commune de votre domicile.

BOURSES DE LYCEE

Au moment de l'inscription, l'étude automatique du droit à bourse s'effectue en ligne, par un représentant légal, via le compte Educonnect.

CARTE JEUNE

Inscription obligatoire avant la rentrée sur le site de la Région : www.cartejeune.laregion.fr

Les demi-pensionnaires et les internes utilisent leur Carte Jeune Région. Elle sert également de carte de self. En cas de perte ou de détérioration, l'élève devra en commander une autre auprès de la Région Occitanie.

TRANSPORT

Inscription obligatoire du 10 juin 2026 au 31 juillet 2026.

ATTESTATION D'ASSURANCE

Les élèves étant susceptibles d'effectuer des sorties pédagogiques ou des voyages scolaires facultatifs devront obligatoirement être assurés en « individuelle accident » (pour les dommages causés ou subis). Nous vous conseillons de fournir en début d'année scolaire l'attestation d'assurance pour votre enfant à la vie scolaire du Lycée.

INTENDANCE

➤ Tarifs

QUALITE (Régime)	TOTAL (année scolaire)
DP5 J* LYCEE + LP + BTS + Apprentis	592.00€ (160j)
DP4 J* LYCEE + LP + BTS + Apprentis	473.60€ (128j)
DP3 J* LYCEE + LP + BTS + Apprentis	355.20€ (96j)
INTERNES* LYCEE + LP + BTS + Apprentis	A définir (160j)
EXTERNES* LYCEE + LP	4.60€/REPAS

*DP5J = Demi-pension 5 jours (déjeuners les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis)

*DP4J = Demi-pension 4 jours (déjeuners sur 4 jours au choix mais non modifiables après choix)

*DP3J = Demi-pension 3 jours (déjeuners sur 3 jours au choix mais non modifiables après choix)

*EXTERNES = Elèves déjeunant occasionnellement à la cantine (condition : avoir crédité sa carte jeune du prix d'un ou plusieurs repas auprès du service restauration)

*INTERNAT = petits déjeuners, déjeuners, diners et nuitées (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi)

*Calcul des forfaits sur 33 semaines

*Forfait du 3^{ème} trimestre du 01/04/27 au 13/06/27

Points importants

- **Changement de régime** : L'inscription à l'internat ou à la demi-pension vaut pour l'année scolaire. Toutefois, une seule demande de changement de régime au cours de l'année peut être formulée. Elle doit être reçue par l'établissement au plus tard 3 semaines avant l'issue du trimestre pour une prise d'effet à compter du trimestre suivant.

- **Remises d'ordre accordées de plein droit** (réduction sur la facture de demi-pension ou d'internat quand l'élève ne fréquente pas le service de restauration ou d'hébergement) :
 - Fermeture du service de restauration ou d'hébergement
 - Périodes de stages
 - Voyages ou sorties scolaires
 - Exclusions définitives ou temporaires de l'élève
- **Remises d'ordre accordées sur demande expresse de la famille et sous conditions :**
 - Raisons médicales : sur demande écrite à partir de 5 jours ouvrés consécutifs soit à compter du 6^{ème} jour (certificat médical à fournir obligatoirement)
 - Cas de force majeure : événements familiaux (décès), hospitalisation,...
 - Situation particulière impliquant une absence prolongée du service
 - Démission de l'élève (lettre de démission obligatoire)
- **Aucune remise ne sera faite pour convenance personnelle**, notamment les élèves devant subir ou ayant subi un examen dans les dernières semaines de l'année scolaire et quittant l'établissement de leur plein gré avant la fin de l'année scolaire. Les élèves quittant l'établissement pour révision sont également concernés.
- **Factures demi-pensions ou internats payables à réception de « l'avis aux familles ».**
- **Les Bourses des élèves demi-pensionnaires ou internes (hors BTS) sont déduites de la facture.**

LA MAISON DES LYCEENS (MDL)

La MDL, c'est quoi ?

Association Loi 1901 qui fait l'objet d'une déclaration en Préfecture, elle est gérée par des Lycéens, avec l'appui de la CPE.

Ses objectifs :

Lieu d'échange et de cohésion, la MDL participe à l'animation de la vie de l'établissement, et favorise un climat scolaire agréable. Elle participe, en étroite collaboration avec le Conseil de vie Lycéenne, aux projets proposés par les élèves. Elle offre ainsi aux lycéens l'opportunité de s'engager pour la collectivité, de faire l'apprentissage de la prise de responsabilité et de l'autonomie.

Ses actions :

- Ouverture et animation du foyer des élèves, l'accès au foyer est réservé aux adhérents.
- Amélioration du cadre de vie des élèves.
- Aide financière aux voyages scolaires.
- Financement d'activités pour les internes (soirées cinéma, laser quest, bowling, canoé...)
- Opérations thématiques : ex : octobre rose...

L'adhésion à la MDL est libre, son montant de 10 euros peut être réglé en espèces ou en chèque, à tout moment de l'année scolaire.

Professions et catégories socio-professionnelles

Code	Libellé	Code	Libellé
AGRICULTEURS EXPLOITANTS		OUVRIERS	
10	Agriculteurs exploitants	62	Ouvriers qualifiés de type industriel
ARTISANS, COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE		63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
21	Artisans	64	Chauffeurs
22	Commerçants et assimilés	65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES		68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
31	Professions libérales	69	Ouvriers agricoles
33	Cadres de la fonction publique	RETRAITES	
34	Professeurs, professions scientifiques	71	Retraités agriculteurs exploitants
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles	72	Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	74	Anciens cadres
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	75	Anciennes professions intermédiaires
PROFESSIONS INTERMEDIAIRES		77	Anciens employés
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés	78	Anciens ouvriers
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social	PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE	
44	Clergé, religieux	81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	83	Militaires du contingent
46	Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise	84	Elèves, étudiants
47	Techniciens	85	Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)
48	Contremaîtres, agents de maîtrise	86	Personnes sans activité professionnelle >= 60 ans (sauf retraités)
EMPLOYES			
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique		
53	Policiers et militaires		
54	Employés administratifs d'entreprise		
55	Employés de commerce		
56	Personnels des services directs aux particuliers		